

Charte relationnelle de l'Association Rovéréaz

Janvier 2018

Pourquoi cette charte

Les membres du Comité de l'Association Rovéréaz ont décidé de mettre en place un cadre de travail sous forme de charte relationnelle qui contribue à la création d'une culture partagée permettant de:

- favoriser l'harmonie, l'humanité et l'efficacité du groupe ;
- développer la confiance et la sécurité de chacun des membres pour s'exprimer, être entendu-e et épanouir ses talents;
- soutenir le centrage de chacun et éviter les comportements réactifs défensifs au profit d'attitudes constructives ;
- favoriser l'écoute et l'émergence de la sagesse du groupe au service de la mission de l'association.

Portée

Cette charte concerne le Comité de l'Association Rovéréaz. Elle peut être reprise, voire adaptée dans chaque cercle opérationnel par les membres du cercle eux-mêmes.

Cette charte est évolutive. Lorsque la situation le requiert, elle peut être modifiée par le Comité à travers un processus de décision par consentement sans objection.

Etat d'esprit et valeurs (cadre de sécurité)

Bienveillance

Faire preuve de bienveillance envers soi, l'autre et le groupe. S'engager à ne pas dire ou faire quelque chose en souhaitant consciemment porter préjudice à soi-même ou à un membre du Comité.

Respect

Respecter la parole de chacun comme étant sa vérité; chacun veille à éviter les jugements, interprétations, suppositions et reproches, sous-entendus, au profit de l'expression de ses ressentis, de ses besoins et la formulation de demandes concrètes.

Souveraineté

Prendre la responsabilité de ses paroles, ses actes, ses émotions et ses réactions. Chacun ose dire, même maladroitement.

Confidentialité

Respecter la confidentialité des propos tenus par les membres du groupe.

Joie

Laisser de la place à l'humour (respectueux), à la légèreté et aux réjouissances.

Principes de fonctionnement des rencontres

Assiduité et engagement

Afin d'avoir des réunions productives, chaque membre s'engage, dans la mesure du possible, à être régulièrement présent lors des réunions et de lire attentivement les comptes rendus des réunions qu'ils-elles auraient manquées.

Si un-e membre est absent-e, il-elle ne participe pas aux prises de décision mises à l'ordre du jour.

Préparation de l'ordre du jour

Chaque membre peut mettre une ou plusieurs propositions à l'ordre du jour. Il-elle les inscrit dans l'espace de travail collaboratif prévu à cet effet ou l'envoie au facilitateur annoncé pour la réunion si possible 24h avant la rencontre du Comité.

Préparation de la rencontre

Chaque membre a pris connaissance des points à l'ordre du jour et des propositions envoyées avant de venir à la rencontre du Comité.

Disponibilité

Chaque membre arrive à l'heure et minimise l'utilisation de son portable durant les réunions.

Prises de décisions

Au sein du Comité, les décisions d'ordre stratégique ou de gouvernance sont prises sur le mode du **consentement sans objection**, dans un esprit de solidarité et de concertation. Le consentement est atteint lorsqu'une proposition est largement approuvée et ne rencontre pas de veto ou d'opposition forte.

Les décisions opérationnelles sont prises sur le mode de la **sollicitation d'avis**. Ainsi, toute personne est habilitée à prendre n'importe quelle décision, mais doit solliciter l'avis de celles et ceux qui sont concernés. Elle tient compte avant tout des enjeux collectifs, et non des intérêts d'un groupe ou d'une personne en particulier.

Coresponsabilité

Chaque membre est coresponsable des décisions prises par le Comité, de leurs conséquences et leur bonne mise en œuvre.

Chacun-e s'engage à respecter ce cadre posé par le Comité et à signaler au groupe lorsqu'il-elle voit que celui-ci n'est pas respecté.

Communication

La communication dans le Comité repose sur les principes de circulation de la parole : chaque personne parle en « je », à tour de rôle, avec concision, sans s'interrompre et en évitant les apartés.

Chacun-e s'engage à être constructif-ve et à proposer des solutions plutôt que de critiquer tout en restant au service du groupe et non pas de son propre égo.

Afin de garantir le partage de l'information, un procès-verbal (PV) est rédigé après chaque séance et partagé avec les membres du Comité.

Gestion des tensions

Pour réguler une situation conflictuelle ou qui empêche le bon fonctionnement du Comité, celui-ci peut choisir de la traiter en son sein avec l'accord des personnes concernées ou de créer un espace en dehors, avec ou sans tiers médiateur.

Inclusion, sortie et exclusion

Processus d'inclusion

Un processus d'inclusion est initié lorsqu'une personne souhaite rejoindre le Comité.

Les critères sont les suivants :

- Etre membre de l'Association Rovéréaz ;
- Etre motivé à s'engager dans les activités de l'Association ;
- Adhérer à la présente charte.

Au début de chaque réunion, un tour d'inclusion permet au·à la candidat-e de se présenter aux membres et réciproquement. Si les critères d'inclusion sont respectés et que la volonté du-de la candidat-e se confirme au terme de cette première rencontre, il-elle le signale au Comité et s'engage à participer à deux des trois prochaines réunions avec un statut consultatif. Au terme de sa troisième participation, il-elle est inclus-e formellement au sein du Comité et peut alors prendre part aux décisions.

Sortie

Conformément au principe de souveraineté, chaque personne est libre de partir quand il-elle le souhaite pour les raisons qui lui appartiennent.

La procédure est la suivante : Le-la membre fait part de son souhait lors d'une réunion du Comité. S'il-elle le souhaite, il-elle explique les raisons de son choix. Après les explications, les membres du Comité peuvent demander des clarifications ainsi que faire des commentaires. La sortie est considérée comme effective après la réunion.

La personne qui sort s'assure que le rôle ou les rôles qu'elle assumait soient redistribués.

Exclusion

Un-e ou plusieurs membres du Comité peuvent introduire une procédure d'exclusion d'un membre de l'Association.

Les critères sont les suivants :

- quand il y a une rupture de confiance avec les membres du groupe ;
- quand il y a une mise en danger du groupe lui-même.

Le Comité contacte le-la membre concerné-e pour lui signifier que sa présence est requise à une réunion, en lui expliquant que cela concerne son exclusion. Une période de test de la personne concernée – dont la nature et la durée sont précisées par le groupe – peut commencer. Au terme de cette période, s'il y a exclusion, celle-ci est décidée par consentement.